

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE PAR CONSULTATION RESTREINTE N° DNCMP/215/F/2020-2021
POUR LA FOURNITURE DES CRAIES AUX ECOLES FONDAMENTALES PUBLIQUES**

Date de publication: le 15 / 01 / 2021

Date d'ouverture des offres: le 29 / 02 / 2021

1. Objet

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique lance un appel, d'offre par consultation restreinte « ***pour la fourniture des craies aux écoles fondamentales publiques*** » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offre.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2020-2021, **Litera 32 00 009 00 2 63170 11 000 0969 01 « Fournitures matériel scolaires».**

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par consultation restreinte, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un lot unique constitué ***de sept mille huit cent quarante et un (7 841) cartons de craies blanches et de trois mille neuf cent vingt (3 920) cartons de craies de couleurs*** répartis comme suit:

- Neuf cent quatre-vingt (980) cartons de craies de couleur rouge;
- Neuf cent quatre-vingt (980) cartons de craies de couleur orange;
- Neuf cent quatre-vingt (980) cartons de craies de couleur verte;
- Neuf cent quatre-vingt (980) cartons de craies de couleur bleu.

Les fournitures faisant objet de ce marché sont à livrer dans un délai **de cent vingt (120) jours calendaires**, comptés à partir de la date de notification définitive du marché.

4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offre.

Le Dossier d'Appel d'Offre est remis main à main au candidat. L'offre doit être rédigée en langue française.

Toute question concernant le présent Dossier d'Appel d'Offre doit être adressée par écrit à la Personne Responsable des Marchés Publics au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Les documents constituant l'offre

a) L'offre technique comprendra les documents suivants:

- 1) le registre de commerce (copie);
- 2) les statuts de la société (personne moral);
- 3) la preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
- 4) l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce datant d'au plus 3 mois;

- 5) l'attestation originale de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR et en cours de validité;
- 6) l'attestation originale de non redevabilité à la sécurité sociale (INSS) en cours de validité;
- 7) le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- 8) l'acte d'engagement suivant le modèle en annexe;
- 9) les spécifications techniques;
- 10) adresse fixe et connu du soumissionnaire;
- 11) une attestation d'habilitation de la personne autorisée à signer l'offre.

b) L'offre financière comprendra les documents suivants:

- Une lettre de soumission dûment remplie suivant le modèle en annexe;
- Une garantie bancaire de soumission de quinze millions (15 000 000) millions francs burundais;
- Les bordereaux des prix, établis suivant les modèles en annexes;
- Un délai de livraison.

5. Les Soumissionnaires invités à concourir

La participation au marché est ouverte aux soumissionnaires suivants :

- ❖ ENTREPRISE DE PRODUCTION DES PRODUITS DIVERSIFIES(EPPD);
- ❖ ALFA GROUP;
- ❖ TERICOM CHALKS;
- ❖ COOPERATIVE INTARAMBIRA;
- ❖ KUMUTWENZI ARTS.

6. Présentation de l'offre

L'offre sous enveloppe fermée devra parvenir à la Personne Responsable des Marchés Publics directement après la réception du DAO. Elle portera la mention suivante : « **Offre pour la fourniture des craies aux écoles fondamentales publiques** », objet du marché N°DNCMP/ /F/2020-2021

7. Validité de l'offre

L'offre est valable pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de sa remise.

8. Séance d'ouverture de l'offre

1. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants au **Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique** (4^{ème} étage N° 405, Building de l'Education) le **03/09/2021** à **10 heures 30 minutes**, heure locale.
2. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres.

9. Adresse

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.
 Building de l'Education - 4^{ème} étage, n° 405
 BP 1990 Bujumbura
 Tél. (257) 22 224909

10. Examen administratif de l'offre

La sous-commission d'analyse examinera l'offre pour s'assurer que tous les documents administratifs demandés ont été fournis et conformes, qu'ils sont authentiques et dûment signés. Elle affirmera que les documents sont conformes ou non et signalera l'absence d'un document non fourni.

11. Evaluation technique de l'Offre

La sous-commission d'analyse examinera l'offre technique pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le Dossier d'Appel d'Offre ont été respectées par le soumissionnaire.

12. Evaluation financière de l'Offre

La sous-commission d'analyse évaluera les offres des soumissionnaires dont ils auront établis par rapport au prix d'offre.

13. Attribution

L'Acheteur attribuera le Marché à l'un des soumissionnaires consulté en fonction de l'enveloppe disponible.

Néanmoins, le prix qui doit figurer dans la lettre de notification du marché ne sera que celui des fournitures fournies dans l'offre financière du soumissionnaire et corrigé le cas échéant par la sous-commission d'analyse.

14. Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité de l'offre fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché par lettre écrite que sa soumission a été acceptée. Cette lettre dénommée « **lettre de marché** » indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et de ses obligations de garantie.

15. Signature du marché

L'Acheteur enverra à l'attributaire du Marché la lettre de marché qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. L'attributaire du marché la signera et la renverra à l'acheteur.

16. Garantie de bonne exécution

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de marché, le Titulaire fournira à l'Acheteur une garantie de bonne exécution qui est de **cinq pour cent** du montant total du marché.

17. RETARDS ET PENALITES

En cas de non-respect des délais contractuels fixés par le marché, le fournisseur est passible de pénalités journalières suivant la formule ci-après :

$$P = \frac{M \times N}{1000}$$

P : Pénalités;

M : Montant de la valeur de la tranche non exécutée et après mise en demeure préalable;

N : Nombre total de jours de retard

18. Réception du marché

Toutes les fournitures faisant objet du présent marché seront fournies et réceptionnées dans les stocks des Directeurs Provinciaux de l'Éducation.

La réception sera faite par une Commission de Réception mise en place par la PRMP au MENRS et sera sanctionné par un procès-verbal de réception des fournitures dûment signé par les membres de la Commission de Réception du Marché et le fournisseur ou son représentant.

Fait à Bujumbura, le / /2021

**LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

